

Check-list avant de m'engager sur la voie publique avec un engin ou convoi agricole



Suis-je apte à conduire ?

- Êtes-vous fatigués, sous médicaments, sous l'influence de drogues ou d'alcool ?

Alcool : pour "nouveaux" conducteurs et lors de conduite d'un véhicule agricole **+3,5T* = 0,1%**



Ai-je le droit de conduire un tel convoi selon mes catégories de permis de conduire ?

- voir le site : www.lepermisdeconduire.ch



Le tracteur/machine agricole est-il en ordre ? - Les phares, les feux et les indicateurs de direction fonctionnent-ils !

Si avec remorque(s) ?

- Toutes ces lumières sont-elles propres !

- Au juste, le véhicule tracteur est-il adapté avec la(es) remorque(s) !

- L'état général du tout est-il en ordre !

- L'attelage est-il en concordance et bien accouplé !

- Les conduites de freins et câble de sécurité correctement enfichés !

- Y a-t-il le signe distinctif de véhicule lent, y compris le disque de vitesse maximale !

Si je vais quitter le champ :

- Les roues et le convoi sont-ils propres !

- L'arceau de sécurité est-il remonté et bloqué !



L'état général du convoi est-il en ordre - Les parties saillantes du frontal, des outils portés ou trainés sont-elles protégées !

Si outils volumineux avant/arrière : - Faut-il des feux et plaques signalétiques amovibles !

- **Vérification de tous les systèmes de fixation !**



Le chargement, est-il correct ?

- La charge est-elle bien répartie et arrimée !

- Les porte-à-faux sont-ils bien signalés !

Voir feuille(s) de la densité des matériaux <=

- Les limites* de poids sont-elles respectées !

*par essieux + de direction, s/timon, de l'ensemble, selon indice des pneus...



Au démarrage, que dois-je vérifier ?

- Les cales sont-elles ôtées (jamais s/roues directrices)

- Si ceinture(s) de sécurité ; s'attachez tous !

Les avoir toujours en vue ! <=

- Ai-je des enfants qui jouent à proximité ?

- Je roulerai à 30 ou 40 km/h selon l'ensemble !

- La limite de tonnage du parcours à effectuer me le permet-il (voire la hauteur & largeur maximale) !

- Je teste les freins avant de démarrer !

- ...

./.

* Ici, il faut comprendre : un véhicule agricole de plus de 3,5 tonnes **de poids total**, soit, selon l'indication inscrite en position 33 du permis de circulation ! Ceci, **indépendamment que le véhicule soit chargé ou vide** ! À ne pas confondre avec le poids effectif ou le poids réel du moment.